

Investissement étranger—Loi

communes. Les ministres se tiennent cois dans leurs fauteuils... le premier ministre en est un bel exemple. Nous travaillons en circuit fermé et les ministres démontrent pendant la période des questions une attitude telle que nous devons sans cesse revenir à la charge; et si on ne revient pas à la charge suffisamment souvent, on n'obtient aucun renseignement.

Je me permets de rappeler à la Chambre que plus de 30 députés étaient debout aujourd'hui et prêts à poser une question, vers la fin de la période des questions qui dure 40 minutes. Cela est dû en partie au fait que le gouvernement refuse de répondre aux questions posées. C'est un grave problème à mon avis, car c'est le seul moyen à notre disposition d'obliger le gouvernement à rendre compte aux Canadiens de son administration. C'est une très grave responsabilité et je crois qu'il est opportun de le rappeler aux ministres.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Deuxièmement, je ne vois pas la nécessité de délibérer des mois ou même des années durant pour modifier un tant soit peu la période des questions. Il nous faut prolonger cette période, soit chaque jour soit une fois par semaine soit autrement; on pourrait la prolonger un peu tous les jours. De deux choses l'une, ou c'est la période des questions qui doit être modifiée ou c'est l'attitude des ministres, durant cette période.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Bawden: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En arrivant au Parlement avant le déjeuner, j'ai remarqué que la flamme du Centenaire, qui brûle depuis plusieurs années, était éteinte. J'ai songé à demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou au premier ministre peut-être ou au ministre des Travaux publics, s'il fallait y voir le résultat d'une réaction immédiate au programme d'économie de l'énergie du gouvernement ou celui d'une rupture étant donné la situation de l'approvisionnement et des prix du gaz provenant de l'Ouest.

M. Dubé: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance il s'agissait tout simplement d'un changement dans les conditions atmosphériques.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

MESURE PRÉVOYANT L'EXAMEN DES PRISES DE
CONTRÔLE D'ENTREPRISES CANADIENNES ET LA
CRÉATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 novembre, du bill C-132, tendant à prévoir l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport

[M. Lundrigan.]

avec propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 2, 3, 4, 5 et 6.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, au moins dans ma circonscription, les questions qui préoccupaient les électeurs durant les dernières élections étaient l'ordre public, la prévention de la pollution et la politique concernant les investissements étrangers. Ce sont là autant de sujets importants et les électeurs avaient raison de leur donner la priorité.

Le gouvernement a choisi de ne tenir aucun compte d'une opinion publique majoritairement préoccupée du respect de l'ordre en présentant le bill C-2. Il n'a pris que très peu de mesures efficaces en matière de lutte contre la pollution, surtout au sujet des routes de pétroliers. Il nous saisit maintenant d'un bill sur les investissements étrangers qui constitue une tentative de contrôle et de limitation de certains investissements étrangers au Canada. Que nous offre-t-il? De plus, comment devons-nous accepter cette offre?

Voilà longtemps que j'estime qu'il nous faut faire quelque chose pour assurer à nos concitoyens une plus forte participation dans les prises de décisions affectant notre économie. On a beaucoup parlé de la nécessité d'acquérir une plus grande part du capital des entreprises implantées chez nous. Comme de nombreux autres Canadiens, j'ai moi-même choisi de réaliser mes placements en ce sens. J'ai fait de mon mieux avec les capitaux excédentaires que j'avais à placer tout en veillant à ce qu'ils servent au développement du Canada par l'entremise du développement des entreprises et du commerce canadiens. Si vous voulez, vous pouvez me traiter de fou si je tiens à agir ainsi et à ne pas investir de façon à obtenir le meilleur rendement économique. Peut-être n'ai-je pas cherché le meilleur rendement économique. Du même coup, vous pouvez traiter de fous plusieurs centaines de milliers de Canadiens car ce n'était pas pour nous une question de gros sous lorsque nous avons endossé l'uniforme il y a 34 ans.

En persistant dans ma politique d'investissements, je n'ai pas toujours obtenu un rendement maximum; cependant, j'ai toujours pensé, et je continue de le faire, que ce n'est pas ainsi que mon rendement serait calculé mais plutôt dans la mesure où j'aidais à promouvoir le canadienisme, sur la scène économique ou politique. Le bill à l'étude ne fait rien pour encourager les Canadiens à agir de même. Malheureusement, certains pensent que nous devons transformer le patriotisme économique, si vous voulez, en une attitude rentable. Cet aspect de l'investissement étranger mérite beaucoup plus d'attention qu'il n'en reçoit à l'heure actuelle.

Le ministre des Finances (M. Turner), par exemple, devrait offrir des stimulants financiers aux investisseurs canadiens, qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés, afin de leur permettre d'investir plus souvent et de façon plus importante dans les entreprises canadiennes. Le bill à l'étude ne cherche absolument pas à aborder cet aspect de l'investissement dans l'entreprise canadienne, et je maintiens que c'est là l'un de ses principaux défauts.

Cela dit, et partant de ma propre expérience, je tiens à préciser que le fait que le capital effectif des sociétés canadiennes se compose d'investissements canadiens, en particulier des particuliers, ne prouve absolument pas que ces sociétés sont réellement contrôlées par des canadiens. Combien d'entre nous qui détiennent des actions donnant droit de vote dans des sociétés canadiennes exercent ce